



MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

Systemes herbagers et pastoraux

Indicateurs de résultats de la mesure

La mesure Systemes herbagers et pastoraux vise à préserver la durabilité et l'équilibre agro-écologique des prairies permanentes à flore diversifiée et de certaines surfaces pastorales à valeur environnementale importante, dénommées « surfaces cibles ».

Le maintien de ces surfaces cibles au sein des prairies et pâturages permanents de l'exploitation est privilégié sur le territoire, car elles participent à la préservation de la qualité de l'eau, à la préservation d'un milieu favorable à la biodiversité, à l'atténuation du changement climatique et à la lutte contre l'érosion des sols.

Cette mesure s'adresse aux exploitations d'élevage extensives, dans lesquelles les prairies permanentes détiennent une part importante dans le système d'exploitation.

Les engagements de cette mesure sont les suivants :

- Respecter le taux minimal de 30% de « surfaces cibles » au sein des surfaces en herbe de l'exploitation. Sur ces surfaces cibles, la fertilisation minérale est interdite.
- Respecter la limite de fertilisation de 30 unités d'azote par hectare et par an sur les autres prairies permanentes engagées.
- Maintenir le couvert herbacé et respecter l'interdiction de traitements phytosanitaires sur toutes les surfaces engagées.
- Suivre une formation dans les deux premières années d'engagement.

De plus, sur les surfaces cibles, **des indicateurs de résultat doivent être observés**, ces indicateurs sont les suivants :

- Présence de 4 plantes indicatrices de bon état écologique des prairies
- Indices de prélèvement de la ressource herbagère par le bétail
- Absence de signes de dégradation du tapis herbacé
- Indicateurs d'accessibilité du milieu

Parmi ces indicateurs, celui de la présence des plantes indicatrices s'adresse aux prairies permanentes et à certaines surfaces pastorales. L'indicateur de prélèvements par le pâturage s'adresse aux surfaces pastorales où la ressource herbacée est dominante. L'indicateur d'absence de signes de dégradation

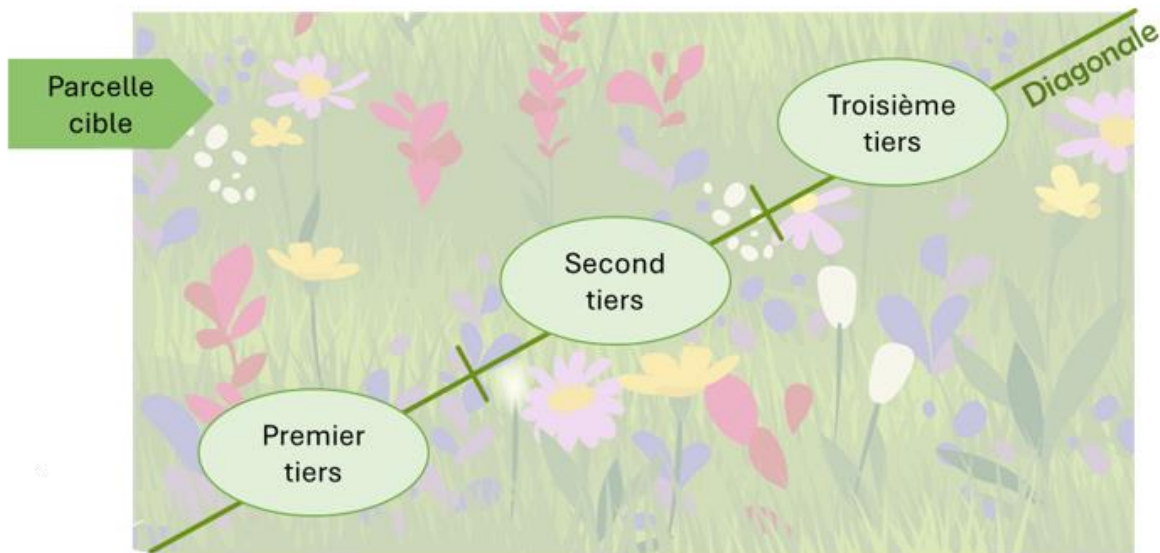
s'adresse aux surfaces pastorales. Enfin, l'indicateur témoignant de l'accessibilité du milieu s'adresse aux surfaces pastorales où la ressource ligneuse est dominante.



Présence des plantes indicatrices de bon état écologique

Chaque surface cible engagée en MAEC PRA2 doit vérifier la présence d'au moins 4 plantes indicatrices de bon équilibre agro-écologique de la parcelle. Pour chaque entité géographique de Bourgogne Franche-Comté, une liste de plantes indicatrices a été établie par le Conservatoire Botanique National, ce sont ces listes qui constituent les référentiels pour trouver les plantes indicatrices.

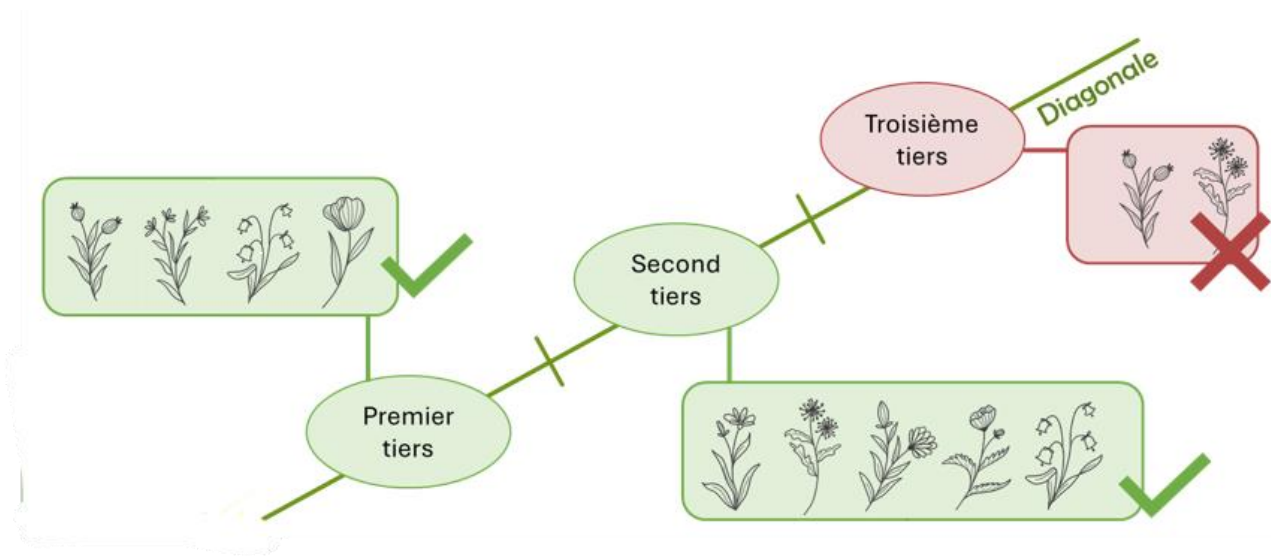
Lors d'un contrôle terrain, la parcelle cible est parcourue sur une diagonale passant par les différents milieux présents. La diagonale est coupée en trois parties, et pour chaque partie, au moins 4 plantes indicatrices de bon état agro-écologique doivent être recensées.



Sur l'exemple qui suit :

- 4 plantes indicatrices ont été relevées dans le 1^{er} tiers
- 5 plantes indicatrices ont été recensées dans le 2nd tiers

- 2 plantes indicatrices ont été relevées dans le 3^{ème} tiers



L'obligation de présence de 4 plantes indicatrices n'est donc pas respectée dans cet exemple !



Respect du niveau de prélèvement par le pâturage

Chaque surface cible engagée en MAEC PRA2 doit vérifier l'indicateur du niveau de prélèvement par le pâturage. Cette obligation vise à exclure les parcelles sous-pâturées dont la gestion pourrait conduire à une dynamique d'enrichissement.

De fait, 80% de la surface cible doit présenter un prélèvement de la ressource herbagère compris entre les classes 2 et 5 de la grille ci-dessous (source CERPAM 2013) :

Classe	Observations visuelles	Prélèvement herbacé	Mode de gestion
1	Traces de passage rapides du troupeau : coups de dents épars, herbe plus ou moins couchée, quelques déjections présentes. Litière pailleuse de l'année précédente abondante, broussailles comestibles non consommées, présence de plantes intolérantes au pâturage.	< 20 %	Passage rapide
2	Prélèvement herbacé faible : les espèces appétentes sont consommées irrégulièrement, le risque de gaspillage est important mais les espèces peu appétentes ne sont pas broutées	20 à 40 %	Tri
3	Prélèvement herbacé irrégulier : dans l'ensemble, le fond pastoral est consommé, les espèces les moins appétentes sont consommées partiellement et irrégulièrement par tâches ou trouées, peu d'incursions dans les zones plus embroussaillées	40 à 60 %	Pâturage prudent
4	Prélèvement herbacé important : l'ensemble de la strate herbacée est pâturé assez régulièrement, il subsiste des touffes de refus, exploration partielle des strates	60 à 80 %	Entretien

	embroussaillées, impact visible sur les arbustes consommables.		
5	Pelouse raclée : l'ensemble de la strate herbacée est très bien consommé, avec un aspect de la pelouse ras et régulier. Les refus sont rares ou inexistant, exploration des plages embroussaillées, ouvertures de passages bien visibles et marqués, impact important sur les arbustes consommables.	80 à 100%	Impact

Pour simplifier, moins de 20% de la surface de la parcelle cible doit présenter une classe de niveau 1 :



- Végétation haute, pas de traces de pâturage, absence de déjections, développement de la strate ligneuse montrant une dynamique d'enfrichement








Absence de dégradation du tapis herbacé

Cet indicateur doit vérifier deux obligations de résultat :

- Une absence de plantes déchaussées – elles peuvent être observées sur un maximum de 5% de la surface cible (hors parcs de nuit)
- Une absence de plantes indicatrices d'eutrophisation – elles peuvent être observées sur un maximum de 10% de la surface cible


Voici une liste non exhaustive de plantes indicatrices d'eutrophisation :




Nom vernaculaire	Nom latin	Photo
Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>	

<p>Rumex à feuilles obtuses et Grande Oseille</p>	<p>Rumex obtusifolius Rumex acetosa</p>	
<p>Lamier blanc</p>	<p>Lamium album</p>	
<p>Chénopode bon Henri</p>	<p>Chenopodium bonus-henricus</p>	
<p>Bardane commune</p>	<p>Arctium lappa</p>	

Gaillet gratteron	Galium aparine	
-------------------	----------------	--

Pour caractériser le taux de recouvrement des plantes indicatrices d'eutrophisation sur la parcelle, vous pouvez vous aider du tableau qui suit qui illustre les différents pourcentages de recouvrement :

Pourcentage de recouvrement	Illustration
5 – 25%	

<p>25 – 50%</p>	
<p>50 – 75%</p>	
<p>75 – 100%</p>	



Accessibilité du milieu et valorisation pour l'alimentation du troupeau

Cet indicateur doit vérifier l'observation de traces de prélèvement de la ressource par le bétail sur un moins 80% de la surface de la parcelle cible et des traces de passage du troupeau.

Il est adapté aux surfaces pastorales à dominante ligneuses et aux bois pâturés pour témoigner d'une utilisation du milieu par le bétail.



- Végétation consommée par endroits notamment sur la végétation appétente, traces de prélèvement sur les ligneux consommables, présence de déjections, chemins d'accès dans la végétation, laine ou poils visibles.

Sources :

BAZDA - Indicateurs mobilisés dans le cadre des MAEC « Surfaces herbagères et pastorales » et « Systèmes herbagers et pastoraux » PAC 2023 – 2027

Parc naturel régional du Haut Jura – Référentiel régional Bourgogne Franche-Comté – Mesure Système Herbagers Pastoraux collective

Illustrations :

CPIE Bresse du Jura

Crédit photos : site internet Pixabay : Hans / Ralphs_Fotos / WikimediaImages / ariesa66 / 1195798 / sipa

Site internet Freepik : vectorpocket / macrovector / orchidart